



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 06 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 06 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Mirabelle à ROZELIEURES sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 25
Votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27 Contre : Abstention :

### Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HAINZELIN Francis, Mme JACQUOT Dominique, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MICLO Bernard, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. BOUCAUD Christian donne pouvoir à M. BAUDOIN Jacques, M. DEWAELE Jacques donne pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR Laurent,

Etaient excusés remplacés par leur suppléant : M. ARNOULD Philippe, Mme FALQUE Rose-Marie, M. JAMBOIS Guy, M. SONREL Christophe.

Etaient excusés : M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. LAMBLIN Jacques.

Voix consultative : M. RICHARD Claude

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

**2015-025**

Date de convocation  
21/04/2015

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET TRANSPORT

Date d'affichage

12/5/15

Monsieur le Président expose la Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe transport.

**Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
le :**

Celle-ci est nécessaire, sur demande de la Trésorerie, par l'obligation d'amortir la subvention d'investissement de 1162 € reçue de la région pour la réalisation, en 2014, de la signalétique des points d'arrêt de bus en 7 ans (même durée que l'amortissement des minibus)

La dépense de 4 670 € en 2014 de la signalétique des points d'arrêt de bus a été prévue sur 6 ans lors du vote du budget principal 2015. Le Trésor public demande que soit appliquée la même durée que les amortissements des minibus (soit 7 ans).

Il est rappelé que le budget transport est un budget hors taxe. La régularisation proposée tient compte également du passage de l'amortissement initialement calculé en TTC à l'amortissement H.T (voir tableau amortissement 2015 joint)

Le Président propose au Comité du Pôle d'adopter la décision modificative pour régularisation de ces écritures d'ordre de la façon suivante :

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (chap.)-Opération		Montant	Article (chap.)-Opération		Montant
13912 (040)	Région	166.00	28157 (040)	Agencement et aménagement des points d'arrêt bus (7ans au lieu de 6 ans)	-350.08
			021	Virement de la section de fonctionnement	516.08
		<b>166.00</b>			<b>166.00</b>

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (chap.)-Opération		Montant	Article (chap.)-Opération		Montant
6811 (042)	Dot. aux amort. des immo. incorporelles	-350.08	777 (042)	Quote part des subventions d'investissement transport	166.00
023	Virement à la section d'investissement	516.08			
		<b>166.00</b>			<b>166.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>332.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>332.00</b>

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget transport

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Rozelieures

